



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération  
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

**ADMINISTRATION GENERALE ET MOYENS GENERAUX**

**APPEL D'OFFRES OUVERT – FOURNITURE DE CARTES ACCREDITIVES POUR  
L'ACQUISITION DE CARBURANT, RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES, DE  
TELEBADGES ET DE SERVICES ASSOCIES (2 LOTS) – SIGNATURE DES ACCORDS-  
CADRES A BONS DE COMMANDES**

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay a lancé une consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert, en application des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique, ayant pour objet la fourniture de cartes accréditives pour l'acquisition de carburant, recharge pour véhicules électriques, de télébadges et de services associés, sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande, pour une période initiale d'un an à compter de sa notification, reconductible trois fois un an dans les mêmes conditions et décomposée de la manière suivante :

- Lot 1 : Fourniture de cartes accréditives pour l'acquisition de carburant, recharge pour véhicules électriques et de services associés, pour un montant maximum annuel de 800 000 € HT
- Lot 2 : Fourniture de télébadges et de services associés, pour un montant maximum annuel de 90 000 € HT

Considérant qu'après analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 16 septembre 2025, a décidé de retenir les propositions des sociétés suivantes jugées économiquement les plus avantageuses :

- Lot 1 : Groupement composé des sociétés FLEET PRO (mandataire) ayant son siège à Montrouge (92120), 16 rue François Ory et LA COMPAGNIE DES CARTES CARBURANTS (co-traitant) ayant son siège à Montrouge (92120), 16 rue François Ory, pour un montant de 345 180,89 € HT issu du Détail Estimatif ;
- Lot 2 : Société TOTAL ENERGIES MARKETING France, ayant son siège à Nanterre (92029), 562 avenue du Parc de l'Ile, pour un montant de 17 640 € HT issu du Détail Estimatif,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.



**Le Président,**

**DECIDE** de signer les accords-cadres à bons de commande ayant pour objet la fourniture de cartes accréditives pour l'acquisition de carburant, recharge pour véhicules électriques, de télébadges et de services associés, pour une période initiale d'un an, reconductible tacitement trois fois un an, dans les mêmes conditions, avec les sociétés suivantes :

- Lot 1 : Fourniture de cartes accréditives pour l'acquisition de carburant, recharge pour véhicule électriques et de services associés, avec le Groupement composé des sociétés FLEET PRO (mandataire) ayant son siège à Montrouge (92120), 16 rue François Ory et LA COMPAGNIE DES CARTES CARBURANTS (co-traitant) ayant son siège à Montrouge (92120), 16 rue François Ory, pour un montant maximum annuel de 800 000 € HT

Lot 2 : Fourniture de télébadges et de services associés, avec Société TOTAL ENERGIES MARKETING France, ayant son siège à Nanterre (92029), 562 avenue du Parc de l'Ile, pour un montant maximum annuel de 90 000 € HT.

**PRECISE** que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **30 SEP. 2025**

Par délégation du Président  
Le Vice-président délégué,



**LECONTE Maurice**

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : **- 2 OCT. 2025**

Et de la publication le : **- 2 OCT. 2025**

Par délégation du Président  
Le Vice-président délégué,



**LECONTE Maurice**